

**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole  
**Herausgeber:** Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture  
**Band:** 32 (1970)  
**Heft:** 15

**Artikel:** L'économie d'entreprise au service de la technique agricole  
**Autor:** Dettwiler, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1083177>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

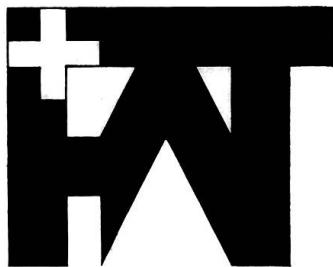
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Publié par la Station Fédérale de Recherches  
d'Entreprise et de Génie Rural (FAT)  
CH 8355 Tänikon

Rédaction: Dr P. Faessler, Directeur de la FAT

## L'économie d'entreprise au service de la technique agricole

par E. Dettwiler, Dr



Emmanuel Dettwiler: fils d'un agriculteur de Langenbruck BL; fait des stages dans diverses exploitations durant plusieurs années: suit les cours de la Section agronomique de l'EPF (Zurich) et étudie les sciences économiques à l'Oklahoma State University (USA); obtient le titre de docteur ès sciences économiques à l'EPFZ; est collaborateur de l'Office de renseignements sur les prix (Union suisse des paysans) de 1951 à 1957, puis dirige la Division des recherches sur la rentabilité de l'agriculture (Brougg) jusqu'en 1969; devient chef du Groupe de recherche «Economie d'entreprise» à la nouvelle Station d'essais de Tänikon dès le 1er décembre 1969.

«Les résultats de la recherche technologique doivent être examinés avec le plus grand soin sous l'angle économique avant qu'on les exploite pour des travaux de planification.»

Telle est l'une des conclusions auxquelles est arrivé M. S.R. Sen, Dr, de l'Inde, président de l'Association internationale des économistes agronomiques, lors de la 13ème Conférence organisée en septembre dernier. La même opinion a également prévalu lors de la création de la nouvelle Station fédérale de recherches d'entreprise et de génie rural à Tänikon. La conjonction des recherches dans les domaines de l'économie d'entreprise et de la technique agricole telle qu'on l'a voulue dans cet établissement répond au besoin de notre époque de considérer les choses aussi bien sous leur aspect économique que technique et en ayant constamment en vue l'ensemble de l'entreprise.

Plus de 500 millions de francs sont investis à nouveau chaque année dans l'agriculture suisse pour des installations dans des bâtiments et pour des matériels divers. Les frais exigés pour l'exécution du travail, autrement dit ceux qu'entraîne l'emploi de la main-d'œuvre, des machines et des installations des bâtiments, représentent une somme de 1,5 à 2 milliards de francs. De tels chiffres globaux donnent une idée de l'importance du champ d'action sur lequel la recherche doit s'étendre à Tänikon.

A l'arrière-plan se trouve l'agriculteur avec les problèmes que lui posent la pénurie de main-d'œuvre, la mécanisation motorisée des travaux à laquelle il ne peut souvent pas se soustraire, l'adaptation de l'orientation de la production aux besoins du marché et la lutte toujours plus âpre pour l'existence.

De nombreux problèmes pourraient être résolus si on les envisageait uniquement sous l'angle technique. Toute nouvelle possibilité offerte par les progrès de la technique — que ce soit dans le secteur des machines agricoles, des constructions rurales ou de l'économie du travail — doit être utilisée à fond. Mais la question de savoir combien coûte telle ou telle solution et quelle est l'importance de l'avantage économique qu'elle présente pour l'exploitation considérée dans son ensemble ne cesse de se poser. En ce qui concerne plus particulièrement les constructions rurales, on peut par exemple se demander, vu l'augmentation continue des prix, si le rôle principalement protecteur des bâtiments d'exploitation érigés selon les conceptions traditionnelles se justifie encore ou bien s'il convient de s'engager maintenant sur de nouvelles voies en tentant de réduire massivement le volume de ces constructions. La mécanisation motorisée des travaux agricoles exécutés sur les champs inclinés soulève des problèmes analogues. Celui que pose l'emploi de chars automoteurs à quatre roues motrices et de divers matériels de travail sur les terrains de forte déclivité semble avoir été résolu du point de vue technique. En ce qui touche l'aspect économique, par contre, la mise en valeur intensive des champs en pente se trouve limitée par plusieurs facteurs.

Aussi toute décision d'importance primordiale en faveur de telle ou telle solution ne doit être prise que sur la base d'un calcul préalable concernant sa rentabilité. Une telle exigence paraît d'ailleurs être toute naturelle. Grâce à leurs connaissances professionnelles et aux conseils des services consultatifs, nos paysans méritent certainement des éloges à cet égard. Remarquons toutefois que tant les agriculteurs que les conseillers agricoles manquent encore de données de base suffisamment sûres et précises — qui devraient se trouver à leur disposition — pour prendre des décisions pleinement fondées. C'est à notre Station de recherches de Tänikon qu'il appartient de créer et de renouveler constamment de telles bases touchant les aptitudes techniques, la valeur pratique et la rentabilité d'installations de bâtiments ainsi que de divers matériels.

## Contrôle des résultats de nos recherches dans des conditions très proches de celles de la pratique

L'économie d'entreprise joue un rôle prépondérant dans le cadre des travaux de recherche de la FAT. Des rapports étroits avec les praticiens de l'agriculture sont indispensables à notre établissement pour mener ses tâches à bien. Les quelque 85 hectares de surface agricole utilisable de son domaine sont en effet insuffisants et il ne lui est pas possible de se passer de la coopération d'autres exploitations présentant des caractéristiques diversifiées. Ces exploitations, dites fermes expérimentales, doivent servir à déterminer la valeur pratique des résultats de nos recherches — autrement dit de nouvelles solutions concernant les constructions et la rationalisation du travail — en les mettant à l'épreuve dans des conditions analogues à celles de la pratique. L'année passée, quelques agriculteurs s'étaient déjà déclarés disposés à laisser des techniciens de la FAT procéder à une nouvelle planification de leur domaine, partielle ou totale, et faire ainsi de ce dernier une ferme expérimentale. Nous avons toutefois encore besoin de la collaboration d'un plus grand nombre d'exploitations. Les conditions devant être remplies pour qu'un domaine puisse devenir une ferme expérimentale sont les suivantes:

1. Les intéressés doivent envisager sérieusement la réorganisation partielle ou totale du système de mise en valeur de leur domaine. A cet égard, le mode juridique d'exploitation (faire-valoir direct, fermage, gérance) est sans importance.
2. Lors de la planification et de sa réalisation, il faut procéder de la manière indiquée sur le schéma ci-dessous, c'est-à-dire en tenant rigoureusement compte des phases de travail successives. Lorsque des aménagements et des installations s'avèrent nécessaires dans les bâtiments, il faut que l'agriculteur abandonne les idées préconçues. Sinon elles pourraient exercer un effet limitatif sur l'adoption de la méthode qui réalise la combinaison optimale de la main-d'œuvre, des machines et des constructions.
3. La Station de recherches de Tänikon se charge de la planification de l'entreprise ainsi que des études relatives à l'affectation et à la disposition fonctionnelle des locaux. L'établissement de l'avant-projet et des plans, de même que l'exécution du projet de construction, incombe à un

architecte de l'extérieur que le maître de l'ouvrage peut choisir librement mais qui doit rester en contact étroit avec notre Station de recherches.

4. Les travaux effectués par la FAT sont gratuits pour autant que l'agriculteur en cause se déclare disposé, après l'achèvement de la construction, à ce que son exploitation soit soumise à un contrôle intégral pendant une durée déterminée. Les honoraires de l'architecte sont à la charge du maître de l'ouvrage. Les résultats de ce contrôle de l'exploitation seront utilisés avec toute la discrétion souhaitable.
5. Notre établissement ne peut jouer le rôle d'un bailleur de fonds. Le financement des projets sera assuré en recourant aux possibilités offertes jusqu'ici (crédits d'investissement, etc.).

Il ressort du schéma reproduit ci-contre que la question du financement d'un projet de construc-

tion doit être réglée très tôt, c'est-à-dire avant que le commettant ait à supporter des frais en tant qu'honoraires d'architecte. A cet égard, le système du subventionnement forfaitaire de projets de construction ne peut que faciliter cette façon de procéder. Le contrôle intégral de l'exploitation suppose la tenue d'une comptabilité et diverses recherches d'ordre technique, lesquelles sont effectuées par des collaborateurs de la FAT et ne mettent pas fortement à contribution l'agriculteur en question.

Enfin il convient de relever que les travaux de planification du Groupe de recherche «Economie d'entreprise» se limitent à un nombre relativement faible d'exploitations qui entrent vraiment en considération comme fermes expérimentales. Les intéressés sont priés de s'annoncer auprès de la Station de recherches de Tänikon. Dans tous les autres cas, la planification d'exploitations est l'affaire des conseillers agricoles compétents.

## Rectifications

Quelques erreurs se sont malheureusement glissées dans le dernier numéro de notre «Bulletin» relatif aux tracteurs agricoles essayés selon le code de l'OCDE. Il y aurait lieu de faire les corrections suivantes:

Page 646, colonne 7, poste 50:

3983	au lieu de	3210
105/115		95/100

Page 646, colonne 7, poste 52:

3120	au lieu de	3210
95/110		95/110

Page 647, colonne 8, poste 50:

71,7 ch	au lieu de	42,1 ch
---------	------------	---------

Page 647, colonne 8, poste 51:

46,1 ch	au lieu de	42,1 ch
---------	------------	---------

Page 647, colonne 11, poste 53:

U	au lieu de	D
---	------------	---

Pages 641, 645 et 649, titre de la colonne 26:

Rayon de l'espace de virage (au lieu de:  
Diamètre de l'espace de virage).

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir excuser ces erreurs.

## **Phases de travail prévues lors de la planification et de la réalisation de fermes expérimentales**

1. Inventaire de l'exploitation et planification dans les grandes lignes avec estimation des frais de construction et prévisions budgétaires.
  2. Etude du financement de la construction projetée.
  3. Planification détaillée de l'exploitation, avec détermination de l'affectation et de la disposition des locaux, en vue de l'établissement du projet de construction.
  4. Etablissement de l'avant-projet par l'architecte avec calcul prévisionnel des frais de construction / Budget définitif de l'exploitation.
  5. Confrontation des deux devis estimatifs mentionnés aux chiffres 1 et 4 ci-dessus / Modification éventuelle de la conception de la planification.
  6. Sollicitation de l'aide financière nécessaire à des bailleurs de fonds.
  7. Adjudication des travaux de construction.
  8. Exécution du projet de construction.
  9. Remise des clés du bâtiment achevé.
  10. Analyse du décompte de construction.
  11. Contrôle intégral de l'exploitation pendant au moins 5 ans.

